



**VILLE DE CAMARET SUR AIGUES**

***RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT  
DE LA MAISON BÈQUE***

**Mission de MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**A.E**

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération suivante :

**MAÎTRISE D'ŒUVRE : Réhabilitation et aménagement de la Maison Bèque**

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre est un ensemble foncier bâti appartenant à la commune de Camaret sur Aigues. Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, la réhabilitation extérieure et l'aménagement intérieur de l'édifice, en tenant des objectifs d'utilisation et de la destination choisis par la commune. La livraison est prévue en juin 2026. L'opération prendra en compte les études de raccordement aux différents réseaux secs et humides nécessaires à son utilisation.

Adresse	50, rue Constant LATOUR 84850 Camaret sur Aigues
---------	---

Références cadastrales	AW n°1 et 176
Surface foncière	564 m <sup>2</sup>
Estimation de la surface au sol	A rénover 1600 m <sup>2</sup>
Autres informations	Zone concernée par le PPRI, consultation de l'ABF, travail en étroite collaboration avec des bureaux d'études thermique et structure

**Maître d'ouvrage**  
 Adresse Mairie de Camaret sur Aigues  
 80, Cours du Midi  
 84 850 Camaret sur Aigues

**Personne habilitée à signer le présent marché**  
 Philippe de BEAUREGARD Monsieur Le Maire

**Conducteur d'opération**  
 Adresse Services Techniques  
 Mairie de Camaret sur Aigues  
 84 850 Camaret sur Aigues

M. Patrick LARGERON, responsable des services techniques  
 M. Daniel CABANILLES, coordonnateur VRD, en suppléance et spécialement pour le suivi réseaux-fluides et les contacts avec les concessionnaires

**Le candidat unique soussigné :**

- Monsieur / Madame
- La société

[Redacted]	
Numéro de RCS	[Redacted]
Représenté par	[Redacted] dûment habilité(e),
Adresse	[Redacted]
Code NAF	[Redacted] N° SIRET [Redacted]
TVA Intracommunautaire	[Redacted]
Le cas échéant numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	[Redacted]

**Le groupement momentané d'entreprises soussigné, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :**

- Conjointes
- Solidaires, les unes des autres

et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

**1<sup>er</sup> Cotraitant :**

- Monsieur / Madame
- La société

[Redacted]	
Numéro de RCS	[Redacted]
Représenté par	[Redacted] dûment habilité(e),
Adresse	[Redacted]
Code NAF	[Redacted] N° SIRET [Redacted]
TVA Intracommunautaire	[Redacted]
Le cas échéant numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	[Redacted]

**2<sup>ème</sup> Cotraitant :**

- Monsieur / Madame
- La société

[Redacted]	
Numéro de RCS	[Redacted]
Représenté par	[Redacted] dûment habilité(e),
Adresse	[Redacted]
Code NAF	[Redacted] N° SIRET [Redacted]
TVA Intracommunautaire	[Redacted]
Le cas échéant numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	[Redacted]

**3<sup>ème</sup> Cotraitant :**

- Monsieur / Madame
- La société

[Redacted]		
Numéro de RCS	[Redacted]	
Représenté par	[Redacted]	dûment habilité(e),
Adresse	[Redacted]	
Code NAF	N° SIRET	[Redacted]
TVA Intracommunautaire	[Redacted]	
Le cas échéant numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes [Redacted]		

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

[Redacted] dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention du mandat annexée.

Le candidat unique ou les cotraitants, après avoir pris connaissance du Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics, AFFIRME(ENT), sous peine de résiliation de plein droit de leur contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGE(ENT), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci après, qui constituent l'offre.

**AE - 4 CONTENU DE LA MISSION ET DELAIS D'EXÉCUTION**

**CONTENU DE LA MISSION**

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

**DÉLAIS D'EXÉCUTION**

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'avant-projet sommaire	5	Semaines
Etudes d'avant projet définitif	4	Semaines
Etudes de projet	3	Semaines
Dossier de consultation entreprise	2	Semaines
Dossier des ouvrages exécutés	2	Semaines

**Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7.4.1 du CCAP**

**Conditions générales de l'offre de prix :**

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois d'avril 2024 (Mois 0).

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 2,5 millions d'€ H.T. maximum, hors réseaux.

Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

**FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION :**

**Solution de base : (mission visa)**

Il est fixé à [REDACTED] € H.T.  
 [REDACTED] € T.T.C, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de 20%  
 Soit [REDACTED] euros T.T.C.  
 (En toutes lettres)

**Répartition des honoraires de l'offre de base :**

Eléments	Pourcentage	Montant H.T
APS / APD PRO ACT		
DET AOR		
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	

**Variante : (mission EXE)**

Il est fixé à [REDACTED] € H.T.  
 [REDACTED] € T.T.C, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de 20%  
 Soit [REDACTED] euros T.T.C.  
 (En toutes lettres)

**Répartition des honoraires de la variante :**

Eléments	Pourcentage	Montant H.T
APS / APD PRO ACT		
EXE DET AOR		
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	

**Mission : OPC**

Enveloppe financière maximale affectée aux travaux par la maîtrise d'ouvrage : 2,5 millions d'€ H.T.

Taux de rémunération : t =  %

Forfait provisoire de rémunération au regard de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage :

€ H.T.

TVA :  €.

Soit  euros T.T.C.

### Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

## AE - 6 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et de la répartition jointe en annexe.

### Candidat unique ou 1<sup>er</sup> Cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>		
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>		
Code banque	<input type="text"/>	Code Guichet	<input type="text"/>

### 2<sup>ème</sup> Cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>		
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>		
Code banque	<input type="text"/>	Code Guichet	<input type="text"/>

### 3<sup>ème</sup> Cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>		
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>		
Code banque	<input type="text"/>	Code Guichet	<input type="text"/>

Ordonnateur	Le Maire								
Comptable assignataire des paiements	Service de Gestion Comptable Trésorerie de Vaison la Romaine								
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics									
Ville de Camaret sur Aigues – service finances – Tel : 04 90 37 22 60/Fax : 04 90 37 72 43 / mail : compta@camaret.org									
Chapitre budgétaire	23	Article	2315						
Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE									
<table border="1"> <tr><td> </td><td rowspan="5"> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>									

Le marché est passé en application de l'article **28 et 74 - I** du code des marchés publics

**AE - 7** AVANCE

Conformément à l'article AP 10.1.1 du CCAP, si le montant du marché est supérieur ou égal à 50 000€ H.T :

- ~~Je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire~~
- Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

**AE - 8** ASSURANCES

**Candidat unique ou 1<sup>er</sup> Cotraitant :**

Compagnie d'assurance  N° de police

**2<sup>ème</sup> Cotraitant :**

Compagnie d'assurance  N° de police

**3<sup>ème</sup> Cotraitant :**

Compagnie d'assurance  N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai qui court à compter de la date de remise des offres.

Ce délai est de QUATRE VINGT DIX jours.

Fait à ..... Le

Le(s) Candidat(s) (cachet et signatures)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

- Solution de base : mission VISA
- Variante : mission EXE

**Documents et pièces à annexer au présent acte d'engagement :**

- Annexe 1 – Grille de répartition détaillée des prestations et répartition des honoraires (en cas de groupement)
- Annexe 2 – Relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC 4)
- Autres Annexes – (A préciser)

.....  
Fait à CAMARET SUR AIGUES

Le .....

Le Maire  
Philippe de BEAUREGARD